

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Ref PPM :C/DGER/063

Sélection d'un Consultant pour l'organisation et l'exécution d'une campagne d'inspection sommaire du réseau routier classé

1. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le quotidien « l'AS » en date du 19 Décembre 2025.
2. L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) SENEGAL, agissant au nom et pour le compte du Ministère des Infrastructures, envisage de procéder à la sélection d'un Consultant chargé de l'organisation et de l'exécution d'une campagne d'inspection sommaire du réseau routier classé. La mission sera financée par le Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA).
3. Les prestations attendues du Consultant porteront notamment sur les tâches suivantes :
 - organiser et exécuter une campagne d'inspection sommaire du réseau routier classé ;
 - définir le niveau de service de chaque tronçon du réseau routier, afin de disposer d'une évaluation technique indépendante ;
 - déterminer et évaluer un programme économique prioritaire de travaux de réhabilitation, d'entretien périodique et d'entretien courant, en vue d'assurer la sauvegarde et la maintenance du réseau inspecté ;
 - exploiter les résultats de la campagne, en complément des données existantes, pour déterminer les différents niveaux du réseau global et identifier les travaux d'amélioration du niveau de service, en vue de disposer d'éléments d'aide à la décision pour la planification des interventions nécessaires à la préservation du réseau routier classé.
4. L'AGEROUTE invite les candidats éligibles et intéressés, à manifester leur intérêt pour les services décrits ci-dessus, en fournissant les informations suivantes :
 - (i) leurs domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences ;
 - (ii) leurs qualifications dans le domaine des prestations ci-dessus et notamment les références concernant l'exécution de prestations similaires et d'envergures équivalentes ;
 - (iii) leurs capacités techniques et de gestion ;
 - (iv) les références des clients bénéficiaires des prestations décrites.

5. Une liste restreinte de bureaux d'études ou firmes, présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie à l'issue de cet appel public à manifestation d'intérêt. Ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera choisi selon la méthode « sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité/coût) », conformément aux règles et procédures du Décret n° 2022-2295 du 28 Décembre 2022 portant Code des Marchés Publics du Sénégal et sur la base de la grille d'évaluation des critères ci-après :

✚ Qualifications générales (noté 15 points) :

▪ **Nombre d'années d'expérience générale du cabinet (N) (noté sur 07 points) :**

- N supérieur ou égal à 15 ans = 07 points ;
- N entre 10 et 15 ans = 04 points ;
- N entre 05 et 10 ans = 02 points ;
- N inférieur ou égal à 05 ans = 00 point.

▪ **Expérience générale en ingénierie routière (noté 08 points) :**

Avoir réalisé et achevé au moins quatre (04) prestations (études) dans le domaine de l'ingénierie routière (noté 02 points / prestation).

✚ Expérience en missions similaires (noté 40 points) :

- Avoir réalisé, au moins quatre (04) campagnes d'inspection sommaire avec un outil de dernière génération sur un réseau routier revêtu et non revêtu d'un linéaire minimum de 500 km /campagne, (noté 16 points soit 04 points / campagne) ;
- Avoir réalisé, au moins deux (02) campagnes d'auscultation des chaussées (mesure d'uni /sondage/déflexion) sur un réseau routier revêtu d'un linéaire minimum de 1000 km /campagne au cours des 05 dernières années à compter de 2021 (noté 24 points soit 12 points / campagne).

✚ Disponibilité d'un personnel qualifié (noté 45 points) :

Le candidat devra disposer d'un personnel composé au minimum des experts suivants :

- ✓ Trois (03) ingénieurs routiers (Bac+5) avec une expérience générale d'au moins dix (10) ans (noté 24 points soit 08 points / ingénieur routier).
- ✓ Trois techniciens supérieurs en génie civil ou équivalent (Bac+2) avec une expérience générale d'au moins cinq (05) ans (noté 21 points soit 07 points / ingénieur routier).

Le nombre minimum de points requis est de **soixante-dix (70)**.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessous et aux jours et heures suivants :

Du lundi au vendredi, de 08H00 à 17 H et auprès de :
rndour@ageroute.sn ; kba@ageroute.sn ; asall@ageroute.sn

7. Les dossiers de candidatures doivent être déposés au secrétariat de la Direction de la Passation des Marchés de l'AGEROUTE SÉNÉGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus

tard le **16 avril 2026 à 10 heures 30 minutes précises (heure locale)** à l'adresse suivante :

AGEROUTE SENEGAL,
Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar-Sénégal
Tel : +221 33 869 07 51 Fax : +221 33 869 07 51

La langue de travail sera le français.

Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études, n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure sur la liste restreinte.

Le Directeur Général

Moustapha FALL